

[Text]

There are not a lot of direct comparisons. In the United States there is an evolution in this area. Generally it cannot be done by cross-ownership or cross-selling of insurance and deposits. It is not possible directly for federal institutions.

Mr. Langdon: To what degree in the process of developing these new regulations with respect to financial institutions have you been guided by the desire or the need to keep the capacity within the Canadian economy to have a fair amount of government leverage with respect to monetary policy?

• 2100

[Translation]

Il n'y a pas beaucoup d'endroits où la situation se compare vraiment à la nôtre. On assiste aux États-Unis à une évolution à ce chapitre. Généralement, la propriété reciproque et l'interdistribution ne sont pas possibles dans les compagnies d'assurance et les institutions de dépôt, du moins pas directement pour les institutions fédérales.

M. Langdon: Dans quelle mesure avez-vous été guidés, dans l'élaboration de ce nouveau règlement au sujet des institutions financières, par le désir ou la nécessité de garder ces institutions entre les mains des Canadiens de sorte que le gouvernement puisse avoir certains moyens de pression pour l'application de sa politique monétaire?

Mr. Le Pan: None. That has not been an issue.

Mr. Langdon: Why would it not be an issue?

Mr. Le Pan: I would put it back to you: why would it be?

The Chairman: I can think of a lot of reasons why it really, in effect, helped it.

Mr. Langdon: There are lots of concerns about the interconnection of financial markets that have not been connected previously and the greater flexibility this gives chartered banks to be able to escape from the credit restrictions that might be applied through a central bank. That is certainly the kind of thing that would occur to me.

Mr. Le Pan: Let me make a couple of comments about that. When you started your question about the conduct of monetary policy occurring through the various ways it does now, this package has been developed, certainly, in consultation with the bank, and obviously with the superintendent's office, but this package essentially, with the exception of reserve requirements—which I will come back to in a moment—does not really alter that kind of transmission mechanism for monetary policy, at least to the extent I am aware of it.

Now, if you move beyond that to talk about things such as credit controls and so on, I do not think this package... You asked a moment ago if it makes it easier for a financial institution to get around some kind of credit control that you posit might be placed in future. Am I right that this was part of the question?

Mr. Langdon: That is an issue, but I do not think it is the central issue.

Mr. Le Pan: No, I do not either. Financial markets, in the sense of flows of funds, are pretty fungible, so I think those kinds of issues, to the extent that they would be there, are there now and would be there in the future, and this will make a marginal change at best, in one way or another, should someone want to get into that kind of game.

M. Le Pan: Absolument pas. Cela n'est pas entré en ligne de compte.

M. Langdon: Pourquoi pas?

M. Le Pan: Je vous retourne la question: Pourquoi cela aurait-il été nécessaire?

Le président: Il me vient toutes sortes de raisons à l'esprit.

M. Langdon: Il y a beaucoup de gens qui s'inquiètent de l'interconnexion de marchés financiers qui n'étaient pas reliés jusqu'ici et de la souplesse accrue que ce projet de loi donne aux banques à charte, qui pourront peut-être échapper aux restrictions de crédit qui s'appliqueraient probablement par l'entremise d'une banque centrale. C'est certainement l'une des raisons qui me viennent à l'esprit.

M. Le Pan: Permettez-moi de faire quelques observations à ce sujet. Vous avez posé tout d'abord une question sur la politique monétaire mise en œuvre grâce aux divers mécanismes en place actuellement; ce projet de loi a été élaboré en consultation avec les banques et, bien sûr, avec le bureau du surintendant, mais en réalité, sauf en ce qui concerne les exigences relatives à la réserve, auxquelles je reviendrai dans un moment, il ne modifie pas vraiment ce genre de mécanisme de transmission de la politique monétaire, du moins à ce que je sache.

Maintenant, si vous voulez parler d'autres éléments, par exemple des mécanismes du contrôle du crédit, je ne pense pas que ces mesures... Vous avez demandé, il y a un moment, s'il serait plus facile pour les institutions financières de contourner les mesures de contrôle du crédit qui selon nous pourraient être appliquées à l'avenir. Était-ce effectivement une partie de votre question?

M. Langdon: C'est un problème, mais je ne pense pas que ce soit le principal.

M. Le Pan: Non, moi non plus. Les marchés financiers, du moins en ce qui concerne les mouvements de capitaux, sont plutôt tangibles. Je pense donc que ces problèmes existent déjà maintenant, dans une certaine mesure, et qu'ils existeront encore à l'avenir. Le projet de loi ne va donc pas changer grand-chose, dans un sens ou dans l'autre, si quelqu'un veut se lancer dans ce genre d'activités.